



MUNICIPALITE  
DE  
TOLOCHENAZ

## Décisions du Conseil Communal

Lors de sa séance du 20 juin 2016,  
le Conseil Communal  
a pris les décisions suivantes :

### Préavis 03-2016 Comptes et gestion 2015

- Approuver les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2015 et le bilan tels qu'ils ont été présentés.
- Donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

### Préavis 04-2016 Demande de crédit de CHF 3'600'000.- Achat d'un ensemble de bâtiments au centre du village et étude du projet de mise en valeur en vue d'un usage public

- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'600'000.- pour l'achat d'un ensemble de bâtiments au centre du village et l'étude du projet de leur mise en valeur en vue d'un usage public.
- Financer la somme de CHF 3'600'000.- par un emprunt bancaire.
- Obtenir un taux d'intérêt favorable (avril 2016 : env. 1% sur 20 ans).
- Amortir cette somme de CHF 3'600'000.- sur 50 ans.

### Référendum spontané refusé

### Préavis 05-2016 Adoption du plan de quartier « En Cornachon »

- Adopter le plan de quartier « En Cornachon ».
- Approuver la convention du 25 septembre 2014 entre les propriétaires et la Commune.
- Lever l'opposition collective d'Antonio-Helio Waszyk et consorts.
- Lever l'opposition de Marianne Wright
- Lever l'opposition de William Wright
- Lever l'opposition de Philippe Tritten
- Lever l'opposition d'Edith Bonga Gersbach
- Lever l'opposition de Jean-Xavier Gersbach
- Lever l'opposition de Valentin Mercier
- Lever l'opposition d'Arthur Mercier
- Lever l'opposition de Sonia Lecoultré
- Lever l'opposition de Béatrice Jotterand
- Lever l'opposition d'Evelyne Giordani
- Lever l'opposition d'Hugues Salomé et Caridad Perez Salomé
- Lever l'opposition de la Communauté d'intérêts de Tolochenaz (CITOL)

### Référendum spontané accepté, selon l'article 83 du règlement du Conseil communal de Tolochenaz, édition de 2014

« Lorsqu'il s'agit de décisions susceptibles de référendum aux termes de la LEDP et que cinq membres demandent, immédiatement après la votation, que la décision soit soumise par le Conseil au corps électoral, il est procédé séance tenante à la discussion et au vote sur cette proposition »

- Soumettre au corps électoral la décision concernant le préavis 05-2016 « Adoption du plan de quartier « En Cornachon ».

./.

**Préavis 06-2016 Intégration de la Commune de Tolochenaz au groupement forestier de Ballens-Mollens**

- Amender le préavis 06-2016 en demandant à la Municipalité un bilan financier lors de la séance du Conseil communal en automne de la 4<sup>ème</sup> année, 9<sup>ème</sup> année et 13<sup>ème</sup> année afin de pouvoir, le cas échéant, résilier la collaboration.
- Accepter l'intégration au groupement forestier de Ballens-Mollens et autoriser la Municipalité à signer tous les documents y relatifs nécessaires.

Délai de référendum :

10 jours dès la date de publication (art 110 LEDP)

Le texte complet de ces objets peut être consulté au bureau communal

LA MUNICIPALITE



Tolochenaz, le 23 juin 2016